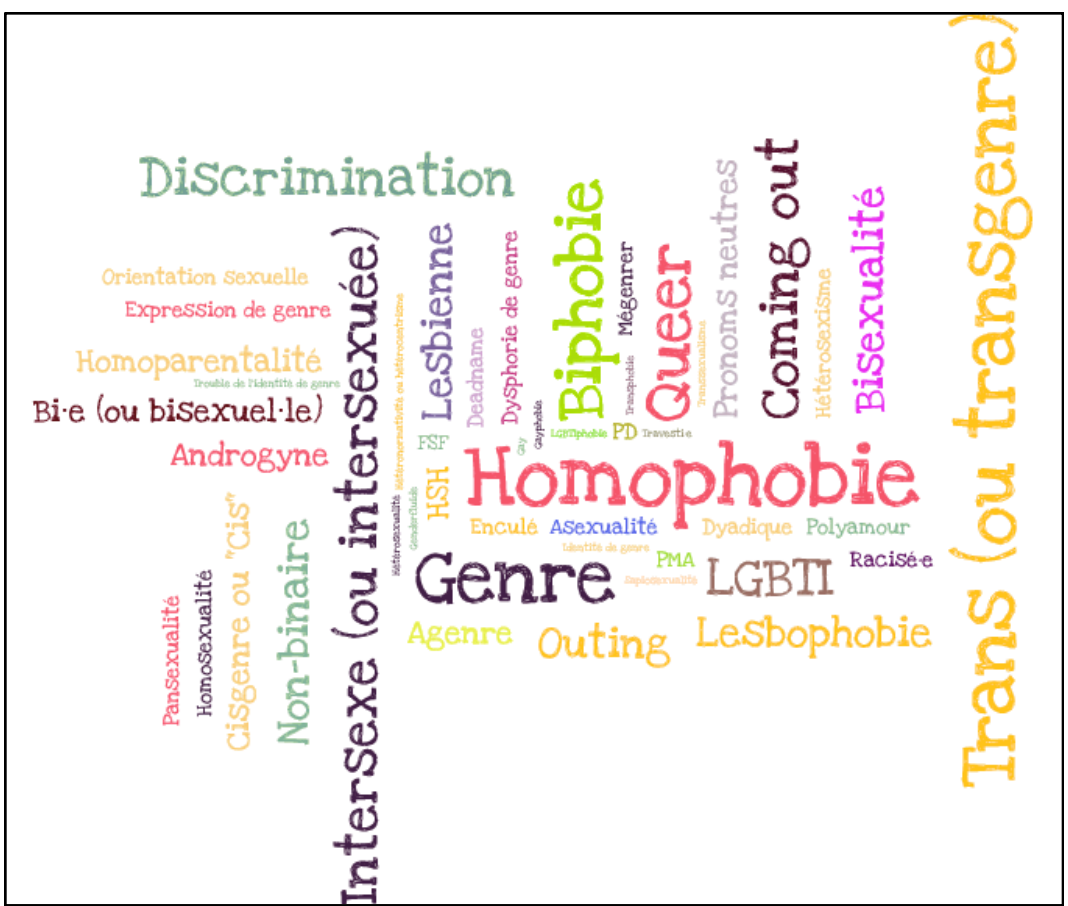


Aix-æqu♀

Hors-série - Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

Le 17 Mai est déclaré depuis 2005 Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Cette date a été choisie pour commémorer la décision de l'OMS, le 17 mai 1990, de ne plus considérer l'homosexualité comme une maladie mentale. L'homophobie se manifeste à différentes échelles. Elle peut être d'État quand la législation nationale pénalise l'homosexualité ou qu'elle ne reconnaît pas les mêmes droits aux couples homosexuels qu'aux couples hétérosexuels. Elle se traduit aussi par des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle dans des organisations jusqu'à des comportements et des opinions de rejet des homosexuels chez certains individus, même là où la législation est la plus égalitaire. Ce numéro spécial contre l'homophobie vous propose de faire un point sur la situation en France et au-delà. Bonne lecture !

« LGBT+phobies » : de quoi parle-t-on ?



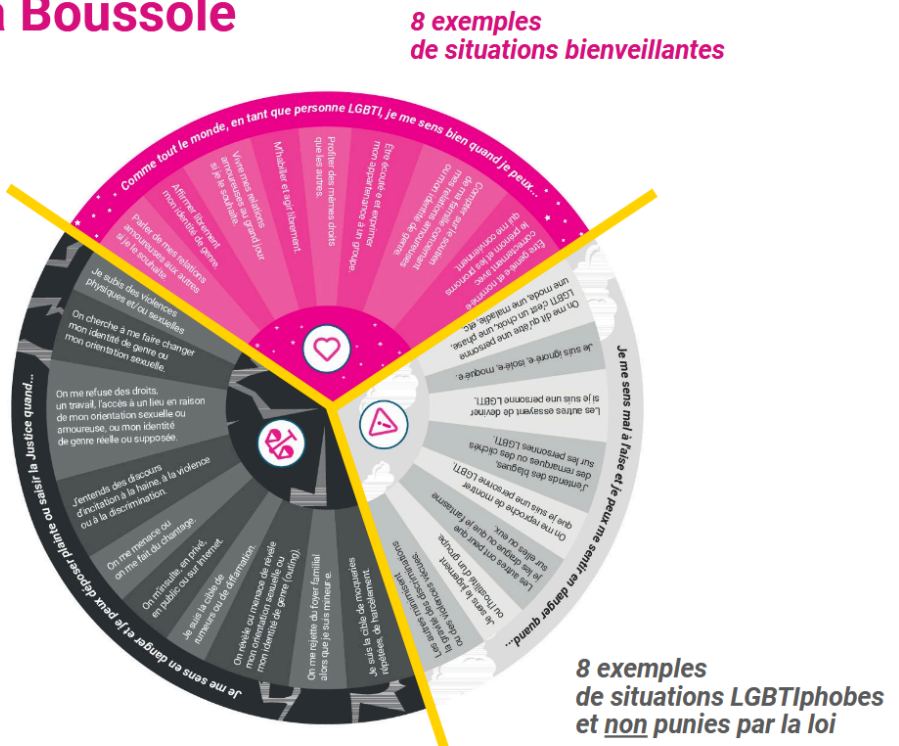
La boussole outil de sensibilisation

La Boussole est un outil de sensibilisation aux LGBTI phobies, c'est-à-dire aux manifestations de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes perçues comme lesbiennes, gays, bies, trans et intersexes (LGBTI). Elle présente des exemples non exhaustifs et non hiérarchisés de situations, qu'elles soient bienveillantes, punies par la loi ou non, pouvant être vécues par les personnes LGBTI. La Boussole s'adresse à chacun et chacune : elle favorise la prise de conscience des réalités vécues par les personnes LGBTI et aide les personnes concernées d'agir face aux violences qu'elles peuvent subir.



Les 3 sections de la Boussole

La Boussole contient 26 exemples, non exhaustifs et non hiérarchisés, de situations regroupées dans 3 sections colorées*



10 exemples de situations LGBTIphobes punies par la loi

*L'alternance des nuances de couleur au sein des sections a été mis en place pour faciliter la lecture de l'outil.



Les droits LGBTQIA+ en France - Les dates clés



1791

Création du Code pénal et abolition du crime de sodomie (jusqu'alors la sodomie, rapport sexuel non conceptionnel, homo ou hétérosexuel, était un crime passible de peine de mort (dernière exécution connue 6 juillet 1750)). L'homosexualité est réprimée en détournant les délits de vagabondage, outrage à la pudeur, etc. Existence de fichiers policiers recensant les homosexuels.



En France

1942 6 août 1942

L'État français instaure une distinction discriminatoire dans l'âge de consentement entre rapports homosexuels et hétérosexuels: 21 ans pour les rapports homosexuels, et 13 ans pour les rapports hétérosexuels (puis 15 ans à partir de 1945).

1960 25 novembre 1960

Ordonnance créant l'alinéa 2 de l'article 330 du Code pénal. Cette disposition vient doubler la peine minimum pour outrage public à la pudeur, lorsqu'il s'agissait de rapports homosexuels, créant de fait un « caractère aggravant d'homosexualité ».

1977 25 juin 1977

Première marche des fiertés LGBT de France, à Paris, contre la répression de l'homosexualité.

1981

Fin du fichage des homosexuels par la police française.

1982 4 août 1982

Loi Forni : abrogation du délit d'homosexualité, instauré dans une disposition du Code pénal de 1942 (l'alinéa 2 de l'article 331 du Code pénal) par le gouvernement de Vichy.

1983 13 juillet 1983

Loi Le Pors : suppression de l'enquête de moralité empêchant les homosexuels d'accéder à la fonction publique.

1999 15 septembre 1999

Le Pacte civil de solidarité (PACS) est ouvert aux personnes hétérosexuelles et homosexuelles.

2004

Création de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde).

2010 8 février 2010

La France est le premier pays au monde à retirer la transidentité (on parle à l'époque de « transsexualisme ») de la liste des affections psychiatriques par décret.

2011

Création du mandat du défenseur des droits, pour la défense des droits et la lutte contre les discriminations (prenant la suite de la Halde, qui disparaît).

2013 23 avril 2013

Adoption au Parlement de la loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe. La France devient ainsi le 9^e pays européen et le 14^e pays au monde à autoriser le mariage homosexuel. Cette loi a ouvert de nouveaux droits pour le mariage, l'adoption et la succession, au nom des principes d'égalité et de partage des libertés. Plus de 70 000 mariages ont été célébrés depuis sa création.

2016 18 novembre 2016

La loi de modernisation de la justice simplifie le changement de prénom et d'état civil.

2021 29 septembre 2021

Décret rendant la Procréation médicalement assistée (PMA) désormais accessible à toutes les femmes.

2022 31 janvier 2022

Promulgation de la loi interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne. Une nouvelle étape dans la lutte contre les thérapies de conversion.

2025 18 décembre 2025

L'Assemblée nationale adopte en deuxième lecture, avec modifications et à l'unanimité, une proposition de loi portant reconnaissance par la Nation et réparation des préjudices subis par les personnes condamnées pour homosexualité entre 1942 et 1982. Députés et sénateurs doivent désormais se réunir en commission mixte paritaire afin de trouver un compromis sur le texte.

Dans le monde



1990 17 mai 1990

L'OMS retire l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Cette classification a été rejetée par la France dès 1981.

2005

Le 17 mai déclaré désormais Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

2013 26 juillet 2013

L'ONU a lancé sa campagne mondiale « Libres et égaux » destinée à sensibiliser aux violences et aux discriminations homophobes et transphobes et à mettre fin aux injustices dont sont victimes des millions de personnes LGBT en raison de leurs différences.

2019 25 mai 2019

L'OMS a approuvé une résolution visant à supprimer le « trouble de l'identité de genre » de sa liste des maladies mentales.

Ce que dit la loi

Les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre sont des délits passibles d'une peine maximale de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende pour une personne physique. Lorsqu'un agent public refuse sur ces mêmes fondements de fournir un service ou un bien dans un lieu accueillant du public ou en interdit l'accès, les peines sont portées à 5 ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.

20 %

des personnes LGBT+ interrogées déclarent avoir fait l'objet d'injures ou de menaces verbales

68%

des personnes LGBT+ ayant été victimes d'intimidation, de menaces ou de commentaires blessants ou désobligeants en lien avec leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre l'ont déjà été en milieu scolaire.

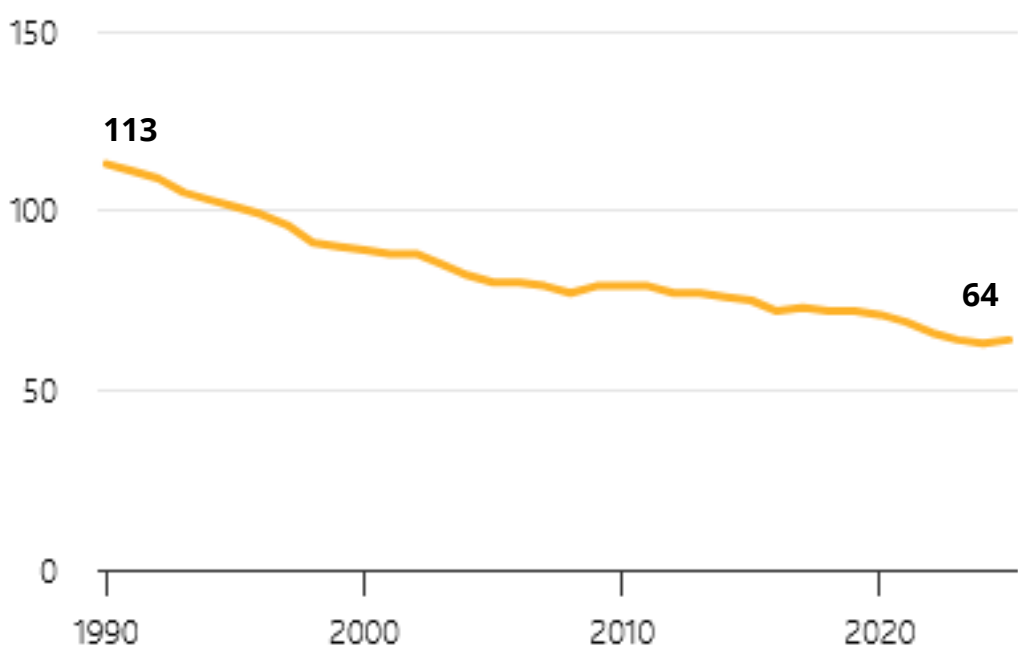


L'homosexualité dans le monde ...



L'homosexualité tend à être de plus en plus acceptée dans le monde. Le nombre de pays qui interdisent l'homosexualité est en baisse depuis 40 ans. Mais ce progrès global n'empêche pas des inégalités fortes entre pays et des reculs récents ici ou là.

Évolution du nombre de pays dans le monde qui criminalisent l'homosexualité



Source : Observatoire des inégalités

Pays où l'homosexualité est interdite

Région	Nombre de pays dans la région	Nombre de pays où l'homosexualité est punie par la loi	Exemples de pays où l'homosexualité est illégale
Afrique	54	31	Algérie, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Maroc, Nigéria, Sénégal, Tanzanie
Amérique latine et Caraïbes	33	6	République dominicaine, Jamaïque, Trinidad-et-Tobago
Amérique du Nord	2	0	
Asie	42	21	Bangladesh, Irak, Iran, Indonésie, Myanmar, Pakistan, Singapour
Europe	48	0	
Océanie	14	6	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Monde	193	64	

Dans douze pays du monde, les relations homosexuelles sont encore passibles de peine de mort.

La peine de mort est la sanction prévue par la loi en cas de relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe dans sept pays : l'Arabie saoudite, le Brunei, l'Iran, la Mauritanie, le Nigéria, le Yémen et l'Ouganda. À cette sinistre liste, il faut ajouter cinq pays qui, selon le rapport 2024 de l'Igla World, pourraient recourir à la peine de mort sans que cela soit explicitement mentionné dans la loi : l'Afghanistan, les Émirats arabes unis, le Qatar, le Pakistan et la Somalie.

Le Sénégal adopte une loi réprimant sévèrement l'homosexualité

Le président sénégalais a promulgué le 30 mars dernier une loi réprimant sévèrement les relations homosexuelles. La mesure la plus emblématique de la nouvelle loi prévoit de punir les «actes contre nature» de cinq à dix ans de prison, contre un à cinq ans actuellement, dans un contexte marqué par une vague d'homophobie sans précédent et une série d'arrestations pour "homosexualité présumée".

La loi prévoit également des sanctions pénales concernant la promotion et le financement de l'homosexualité dans ce pays d'Afrique de l'Ouest. Elle avait été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 11 mars 2026.

Dans la foulée, le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Volker Türk, a dénoncé une loi qui "bafoue" les droits humains.

Sondage : votre opinion compte !

Élèves, parents et personnels du lycée Marlioz,

Nous souhaitons recueillir vos avis concernant l'homosexualité ainsi que les droits des couples homosexuels. Nous vous invitons à participer à notre sondage spécial.

Ce questionnaire, entièrement anonyme, ne vous prendra que deux minutes. Les réponses permettront d'établir des statistiques locales, que nous partagerons avec vous si le nombre de participants est suffisant.

Vous avez jusqu'au 24 mai pour répondre en cliquant sur le lien suivant : [ICI](#).

Nous vous remercions par avance pour votre participation.



